



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 4 octobre 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Conseillers Municipaux présents ou représentés : **29**

Date de la convocation :
28 septembre 2023

Délibération n° DCM23-10-04P30

Finances - Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 100 000 € auprès de la Banque postale pour le financement de la rénovation thermique de l'école Jacques Prévert

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, Maire, Président de la séance,
M. Jean-Marie Sabatier, M. Georges Elneceve, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet et Mme Véronique Delorme, Adjoints,

M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, Conseillers municipaux,

Absents :

Mme Isabelle Le Goff, M. Jean-Luc Barral, M. Jean-Jacques Pinet, Mme Louise Jaber, Mme Catherine Klein, M. Patrick Javourey, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani et M. Salvador Ruiz

Procurations :

Mme Isabelle Le Goff à Mme Michèle Guibal
M. Jean-Luc Barral à M. Gérard Bessière
M. Jean-Jacques Pinet à M. Georges Bélart
Mme Catherine Klein à M. Jean-Marie Sabatier
Mme Louise Jaber à Mme Joëlle Mouchoux
M. Patrick Javourey à Mme Elisabeth Blanquet
Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez
M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési
Mme Paquita Médiani à Mme Claude Blaho-Poncé
Mme Marie Passieux à M. Franck Rugani
M. Salvador Ruiz à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Michelle Guibal

Le financement de la rénovation thermique de l'école Jacques Prévert nécessite de mobiliser un emprunt de 100 000 €.

Il est envisagé de souscrire cet emprunt auprès de La Banque Postale selon les modalités suivantes :

- Score Gissler : 1A ;
- Montant du contrat de prêt : 100 000 € ;
- Durée du contrat de prêt : 25 ans et 4 mois ;
- Objet du contrat de prêt : Financer la rénovation thermique de l'école Jacques Prévert ;
- Phase de mobilisation : pendant cette phase, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation

- Durée : 3 mois, soit du 25/10/2023 au 25/01/2024
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe ;
- Montant minimum de versement : 15 000 € ;
- Taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de + 1,29 % ;
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours ;
- Echéances d'intérêts : périodicité mensuelle ;
- Tranche obligatoire à taux fixe du 25/01/2024 au 01/02/2049 ; cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 25/01/2024 par arbitrage automatique ou antérieurement en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe ;
 - Montant : 100 000 € ;
 - Durée d'amortissement : 25 ans et 1 mois ;
 - Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,01 % ;
 - Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours éculés sur la base d'une année de 360 jours ;
 - Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle ;
 - Mode d'amortissement : constant ;
 - Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle ;
- Commissions :
 - Commission d'engagement : 200 € ;
 - Commission de non-utilisation – pourcentage : 0,10 %.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider la souscription d'un emprunt de 100 000 € auprès de La Banque Postale pour le financement de la rénovation thermique de l'école Jacques Prévert, selon les modalités indiquées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants à l'offre de Prêt de La Banque Postale et tout document s'y rapportant.

Cette proposition a été présentée en Commission « Ressources et moyens » le 20 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

(avec 21 voix POUR, 1 voix CONTRE [M. Salvador Ruiz représenté par Mme Claudine Soulairac], 7 ABSTENTIONS [Mme Claudine Soulairac, M. Laurent Dô, M. Michel Vullierme, M. Franck Rugani, Mme Marie Passieux représentée par M. Franck Rugani, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Paquita Médiani représentée par Mme Claude Blaho-Poncé])

DECIDE la souscription d'un emprunt de 100 000 € auprès de La Banque Postale pour le financement de la rénovation thermique de l'école Jacques Prévert, selon les modalités indiquées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants à l'offre de Prêt de La Banque Postale et tout document s'y rapportant.

Secrétaire de séance,



Michaël DELTOUR

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE